

# protocole sanitaire

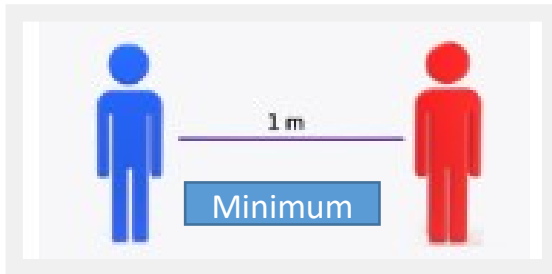
## **Novembre 2020**

Pour un accueil en toute sécurité de la communauté éducative  
du  
collège Les Sablons

**Les nouvelles consignes sont indiquées en rouge**

(conformément au [protocole sanitaire](#) de l'éducation nationale publié le 03 mai 2020 modifié par le décret du 11 mai puis modifié le 26/10/20)

# Rappels des grands fondamentaux :



Distanciation physique



Respect des gestes barrières



Port du masque

(minimum : masques « grand public » de catégorie 1)

- Respecter **minimum** un mètre de distance dans tous les contextes et tous les espaces **à chaque fois que possible**
- **Modification des temps de pause (récréations et demi-pension) à prévoir**
- **Limiter le brassage des élèves dans toutes les situations et autant que possible (modifications des EDT d'ici lundi 9/11/20)**

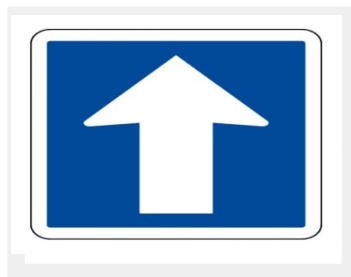
- Se laver/désinfecter les mains (entrée/sortie du collège, de la classe, des toilettes, du réfectoire, etc...).
- Éternuer dans son coude.
- Utiliser des mouchoirs jetables qui seront jetés immédiatement après dans la poubelle.
- Pas de poignées de mains, pas de bises etc...

- **Les élèves entrent au collège avec leur propre masque et ont en leur possession au minimum 2 masques de rechange:**
- Dès l'entrée au collège et dans toutes les situations le port du masque est obligatoire pour l'élève **et les personnels** y compris dans la classe.
- Le masque doit être changé toutes les 4h.



## Aération des locaux

- La plus fréquente possible et au moins 15 minutes
- Avant et après le passage des élèves/personnels
- Lors des pauses (interclasse, récréation, midi)
- Le soir après la sorties des élèves



## Limitation du brassage entre élèves

- A mettre en oeuvre au plus tard le 9/11/20:
- Arrivée et départs des élèves
- Récréations redéfinies
- Une salle par classe (déplacement des professeurs) autant que faire se peut
- Sens de circulation à adapter



## Nettoyage et désinfection

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces au moins une fois par jour
- Nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour
- Tables du réfectoire nettoyées et désinfectées après chaque service
- La mise a disposition d'objets partagés est permise au sein d'une même classe lorsqu'une désinfection quotidienne est assurée.

# EMPLOI DU TEMPS

À compter du lundi 2 novembre 2020 sous réserve de la mise en œuvre du protocole sanitaire

- Les EDT doivent être consultés sur l'ENT chaque jour.
- Dès que possible, une version papier des EDT jusqu'au 1/12/20 sera distribuée aux élèves



Ce protocole est évalué au jour le jour et ajusté en fonction des difficultés rencontrées et de l'évolution de la crise sanitaire



Le règlement intérieur s'applique et s'adapte aux nouvelles consignes sanitaires. En cas de non respect, des punitions ou sanctions peuvent être prononcées. La mise en danger d'autrui peut donner lieu à un conseil de discipline



La demi pension est assurée en tenant compte du protocole sanitaire.

## **Nous comptons sur les parents pour :**

- **Prendre la température** de leur enfant avant de partir de la maison (< à 38°)
- **Respecter strictement l'EDT** indiqué sur l'ENT
- **Remettre OBLIGATOIREMENT** à son enfant un **masque + 2 de rechange**
- **Rappeler à son enfant d'appliquer les gestes barrières partout et tout le temps**
- **Nous informer de toute absence de son enfant.**
- **L'accès à l'établissement à toutes personnes externes (parents, accompagnants, livreurs...) est limité au strict minimum**

# protocoles à mettre en place et à respecter par l'ensemble des usagers

En coopération avec le conseil départemental, le collège Les Sablons doit pouvoir mettre en oeuvre les dispositions suivantes :

- Gel hydroalcoolique en libre service dans toutes les salles de classe, les bureaux administratifs et de vie scolaire (Bornes automatiques dans certains lieux stratégiques)
- Distributeurs à savon supplémentaires, essuie-mains papier, poubelles installées dans chaque toilette
- Poignées de portes et rampes d'escaliers régulièrement désinfectées ainsi que les toilettes.
- Nettoyage désinfectant des locaux réévalués

# Le parvis : arrivée des élèves

(ouverture des grilles  
15 min avant le début du cours)

- Chaque élève est muni de son masque personnel
- Les élèves patientent sur le parvis en se positionnant sur les marquages au sol et **attendent l'autorisation de l'assistant d'éducation** pour entrer
- Dans l'allée la circulation se fait en **FILE INDIENNE**.





# parking à vélos trottinettes casiers

- L'accès au casier est suspendu temporairement.

|

- Le garage des vélos et trottinettes est maintenu mais son accès est réglementé et encadré par un adulte.

Ne pas se positionner sur les emplacements banalisés.



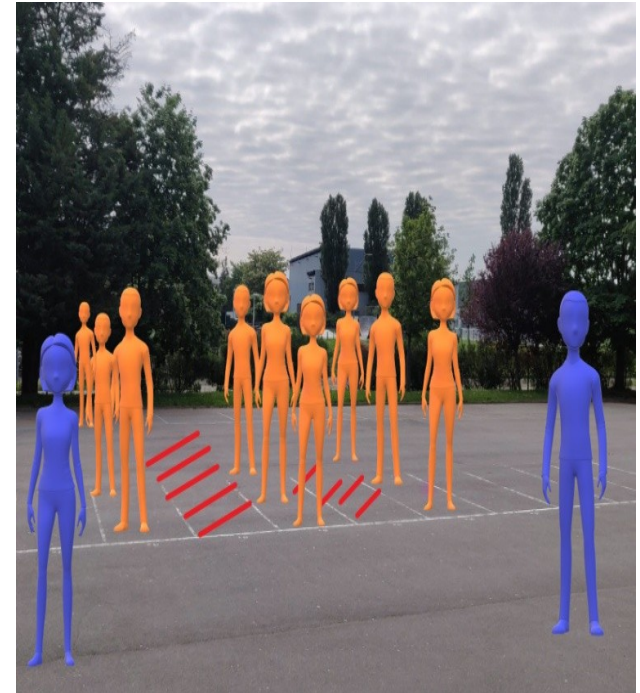
# Mise en rang des élèves

Après leur entrée dans le collège, **toujours masqués**, les élèves:

- Se rangent en fonction de leur numéro de classe
- **Veillent à maintenir la distanciation nécessaire.**
- Sont amenés en salle par leur professeur

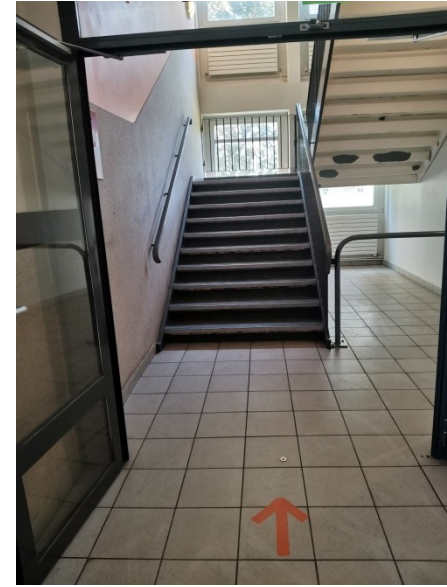
les adultes présents dans les couloirs guident et veillent à la nécessaire distanciation physique.

**AUCUN ÉLÈVE N'EST AUTORISÉ À CIRCULER DANS LA COUR  
NI À MONTER SEUL EN CLASSE**



# Circulation dans les couloirs

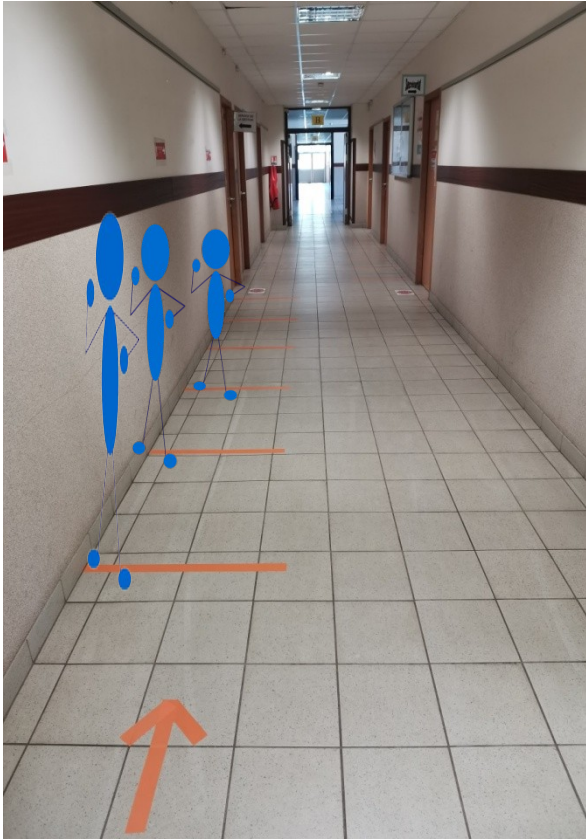
- Les élèves se déplacent en FILE INDIENNE **autant que faire se peut**
  - Les portes sont ouvertes et calées par un adulte référent pour entrer dans le bâtiment sans avoir à toucher les poignées. Elles sont refermées après la dernière personne entrée.
  - Le **sens unique de circulation** précédemment mis en place est utilisé à chaque fois que possible.
  - De même pour les entrées et sorties dans le bâtiment en fonction de la salle attribuée à chaque classe (au plus tard pour le 9/11/20).
- 
- Des marquages au sol et des affiches aident à circuler
  - Des adultes « référents » munis de talkies walkies sont présents lors des mouvements pour fluidifier la circulation
- 



# Accès exceptionnel au couloir du rez-de-chaussée

Pour aller au secrétariat de direction ou de gestion, RESPECTER IMPERATIVEMENT LE SENS DE CIRCULATION et le marquage au sol.

Le calme est de rigueur afin de respecter le travail de chacun.



# accès à la vie scolaire

- L'accès se fait par la porte habituelle.
- L'élève attend qu'un adulte le fasse entrer si et seulement si cela est NECESSAIRE.
- L'élève respecte la zone délimitée dans le bureau et se présente devant les plaques de plexiglas.
- L'assistant(e) d'éducation muni(e) de son masque ne prend le carnet de correspondance que par stricte nécessité. Chaque manipulation de carnet nécessite un lavage de mains au savon ou gel hydroalcoolique.



# Salle de classe

- Une fois arrivés devant la porte de la salle avec leur professeur, les **élèves se rangent** conformément aux **marquages au sol**. Sur consigne de l'adulte, ils **entrent un par un, se désinfectent les mains** et s'installent à leur table (**si possible toujours la même**)
- **D'ici le 9/11/20 chaque classe aura une salle** attribuée dans la mesure du possible
- **Rappel : dans la salle** le port du masque pour les élèves et les adultes est obligatoire.
- Dans la mesure du possible les portes sont maintenues ouvertes pour favoriser la ventilation (et au moins jusqu'à l'arrivée du dernier élève)
- Avant de sortir de la salle, l'adulte ouvre les fenêtres pour aérer (sauf en fin de journée)
- **Sur le bureau du professeur** se trouve du gel hydroalcoolique à disposition durant toute la séance, le professeur a à sa disposition du produit désinfectant qu'il sera le seul à pouvoir utiliser en cas de besoin.
- Les élèves :
  - Ne se prêtent pas leur matériel
  - Ne se déplacent pas dans la salle sans l'autorisation du professeur y compris à la fin du cours
  - En aucun cas ne quittent seuls la salle. Si besoin, l'adulte appelle la vie scolaire.

- L'accès aux livres et au matériel de la salle est autorisé uniquement s'ils peuvent être désinfectés. Seuls les livres personnels sont utilisés.
- Les déchets sont obligatoirement déposés dans la poubelle munie d'un sac.
- Cas particulier de l'EPS: A ce jour, le cours a lieu sur les installations sportives habituelles. Le port du masque est géré par l'enseignant en fonction de l'activité.
- Chacun fait preuve de **civisme et de respect** en « entretenant » son espace de travail *a minima*



# accès aux toilettes

- Les élèves entrent en respectant le marquage au sol et la distanciation physique
- Ils se lavent les mains en entrant et avant de sortir  
Pas plus 2 personnes à la fois pour se laver les mains
- Là encore chacun devra faire preuve de civisme et de respect
- Pour rappel : le port du masque est obligatoire 😊

